

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 579-2023**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, a adopté le règlement numéro 579-2023 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2023 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 498-2015**

Ce règlement a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 18 janvier 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard